

Aristote : La vie bonne : bonheur, amitié et justice
(Textes 5ème séance : 21 décembre 2017)

1. « En effet, l'objet du désir est le bien apparent, et l'objet premier de la volonté raisonnable est le bien réel. Nous désirons une chose parce qu'elle nous semble bonne, plutôt qu'elle ne nous semble bonne parce que nous la désirons : le principe, c'est la pensée. » (*Met.*, A7, 1072a27-30)

2. « Nous délibérons non pas sur les fins elles-mêmes, mais sur les moyens d'atteindre les fins. [...] Mais, une fois qu'on a posé la fin, on examine par quels moyens elle se réalisera : et s'il apparaît qu'elle peut être produite par plusieurs moyens, on cherche lequel entraînera la réalisation la plus facile et la meilleure.» (*EN*, III, 5, 1112b11-16)

3. « L'objet du choix étant, parmi les choses en notre pouvoir, un objet de désir sur lequel on a délibéré, le choix sera un désir délibératif sur les choses qui dépendent de nous » (*EN*, III, 5, 1113a2-11).

4. « La concorde est, elle aussi, l'expérience le montre, une attitude amicale. Pour cette raison elle n'est pas simple conformité d'opinion, qui pourrait exister même entre personnes inconnues les unes aux autres. Pas davantage, on ne dit des gens qui ont la même manière de voir sur une question quelconque que la concorde règne entre eux : par exemple, ceux qui sont du même avis sur les phénomènes célestes (car la façon de penser commune sur ces matières n'a rien d'affectif). Au contraire nous disons que la concorde prévaut dans les cités, quand les citoyens sont unanimes sur leurs intérêts, choisissent la même ligne de conduite et exécutent les décisions prises en commun. C'est donc aux fins d'ordre pratique que la concorde se rapporte, mais à des fins pratiques d'importance et susceptibles d'intéresser les deux parties à la fois ou même toutes les parties en cause : c'est le cas pour les cités [...] Il apparaît dès lors manifeste que la concorde est une amitié politique. » (*EN*, IX, 6, 11167a21-b3).